L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 23 MARS 1878. — 31me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 23 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par O. E. Girardey, à la Bourse d'Evans St. Charles, rue St Charles—Deux lots de choix pour jardiniers et lattiers.

Grandes occasions—Aujourd'hui, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, en propriété de la ville, annexées politiquement comme devant être vendues pour le compte de concessionnaires et autres intéressés, par O. E. Girardey, encanteur.

L'attention de nos lecteurs est spécialement appelée sur les propriétés provenant des successions de L. F. Génaro, Louis J. J. Abat et James W Zunart, offertes à 12 mois de crédit.

Pour toutes autres informations, voyez les annonces et les plans à la vente.

Des moyens d'étendre le commerce des Etats Unis.

Bien que le Congrès des Etats-Unis ne soit pas encore fort avancé en besogne car, depuis le mois d'octobre, époque à laquelle il a été convoqué en session extraordinaire, il n'a guère réussi, en dehors du vote du budget de l'année passée, qu'à adopter le bill de l'exposition et le silver bill, il s'est, cependant, occupé activement de diverses mesures ayant pour objet le développement à l'intérieur ou l'extension à l'extérieur du commerce national.

Le bill pour le chemin de fer du Pacifique a déjà été l'objet de discussions approfondies. Si les bills relatifs aux levées ne sont pas plus avancés, cela tient au nouveau projet du capitaine Eads sur la canalisation du Mississippi de Saint Louis à la Nouvelle Orléans, projet impraticable, selon nous, et qui a fait négliger les bills plus utiles des levées.

Pour ce qui concerne l'extension du commerce avec l'extérieur, il y a trois mesures qui devraient marcher de front: la création de nouvelles lignes de vapeur et la révision des tarifs combinée avec des traités de commerce.

Le Congrès s'est montré favorable à l'établissement d'une ligne de vapeurs qui relierait New York et la Nouvelle-Orléans avec le Brésil mais il n'y a encore rien de définitif.

Le comité des voies et moyens de la Chambre, après avoir écouté les réclamations des intéressés, a remanié son projet de tarif et lui a fait subir de nombreux changements. Il n'a pas réussi, néanmoins, à concilier tous les opposants et il a surtout rencontré de la part de l'industrie métallurgique une résistance opiniâtre.

Le secrétaire du Trésor ne paraît pas bien disposé en faveur du nouveau tarif et il faut s'attendre à des débats très vifs devant les Chambres. Cependant, comme le *Silver bill* l'a emporté malgré la résistance de l'administration et des puissantes coteries financières de l'Est, il est permis de croire que le nouveau tarif pourra également passer mais ce ne sera pas sans subir beaucoup d'amendements.

On ne manquera pas de faire ressortir l'inconvénient d'un tarif fixe qui pourrait opposer une barrière à la conclusion de traités de réciprocité et peut-être invoquera-t-on cette raison pour ajourner la révision jusqu'à ce qu'on ait pu jeter les bases de semblables traités.

Une dépêche de Paris au *Standard*, de Londres, en date du 19 mars, prétend que le nouveau tarif français en voie de préparation, propose une augmentation de droits de 24 o|o sur les tissus de coton, de soie et de fil, et porte qu'un droit de 50 o|o sera imposé sur les produits des pays qui taxent les fabricants français au-dessus de 20 o|o.

Il se peut que la dépêche soit incorrecte ou exagérée, mais elle est venue à propos attirer l'attention des américains sur le danger des représailles en matière de droits, et leur faire sentir la nécessité de tenir compte dans la révision de leurs tarifs, des intérêts producteurs des pays avec lesquels les Etats-Unis ont le plus de chances d'étendre leurs relations commerciales.

La visite de M. Chotteau dans ces pays et l'objet de sa mission ont excité l'attention des hommes d'affaires et de la presse du Nord, et plusieurs journaux en parlent dans des termes très sympathiques. Nous citerons entr'autres l'article suivant du *Post* :

M. Léon Chotteau est chargé d'une mission qui mérite le plus complet succès, et qui n'exige pour l'obtenir que la coopération de nos hommes d'affaires. Il est vrai que la conférence proposée ne saurait avoir aucune autorité pour modifier les tarifs des deux pays et faire disparaître les obstacles existants. Mais une telle réunion, si elle ne fait pas autre chose, ouvrirait les yeux de nos négociants à la possibilité de développer leur commerce avec un pays qui leur a toujours été en sympathie avec les Etats-Unis ; et elle suggérerait quelques mesures pratiques par lesquelles un effort commun serait qu'il serait dirigé ; ilins amènerait sûrement ainsi d'un côté et de l'autre, des hommes d'Etat, et ferait faire un grand pas aux questions dont la solution intéresse également les deux pays.

Mais l'espoir d'étendre notre commerce avec la France ne saurait avoir chance de se réaliser sans quelque coopération judicieusement conduite de ce côté de l'Atlantique. Nos marchands doivent s'occuper de faire représenter leurs intérêts à Paris l'été prochain par des hommes compétents, ayant la connaissance pratique de nos ressources industrielles, et par des hommes capables de démontrer les avantages du commerce américain aux Français qui fréquentent l'Exposition. Nos marchandises, s'il leur était donné de les connaître, que celles des Anglais et des Allemands. Nous espérons, par conséquent, qu'il se fera un effort bien concerté pour envoyer en France un comité tel que M. Chotteau le demande, et que nos marchands et nos manufacturiers, tout en eût bant leurs articles à l'Exposition, ne négligeront pas l'occasion d'augmenter et d'améliorer les moyens d'échange sans lesquels ils ne feraient que perdre leur temps et leur argent sans résultat appréciable.

La conférence qui a eu lieu à New York au *Free Trade Club* et dont nous avons reproduit hier le compte-rendu, nous paraît d'un heureux augure pour la réussite de la mission de M. Chotteau.

Les Etats-Unis ne peuvent plus rester isolés commercialement. Il leur faut abaisser la muraille protectionniste dont ils s'étaient entourés et faire des concessions à certaines nations pour en obtenir de réciproques. Ils n'ont pu lors de l'Exposition de Philadelphie, se former qu'une idée incomplète des conditions de leur industrie comparées à celles des industries rivales étrangères, mais l'Exposition Universelle de Paris va leur offrir une occasion excellente, de compléter leurs données sur ce sujet, s'il savent la mettre à profit.

Une conférence franco-américaine réunie à Paris et composée d'hommes d'affaires compétents, arriverait bien vite à jeter les bases d'un traité équitable et profitable pour les deux pays.

Nous espérons donc que le délégué du comité français trouvera dans toutes les grandes villes qu'il se propose de visiter un accueil empressé et des dispositions aussi favorables que celles qu'il a rencontrées à New York et que de l'intelligente initiative prise par les français dont il est le représentant, il sortira une entente durable entre les deux nations.

CHARENTE INFÉRIEURE.—La ville de la Rochelle a été le théâtre d'un drame terrible.

M. Parmentier, âgé de vingt-cinq ans, employé au bureau du télégraphe, s'était marié, il y a huit mois, avec la fille aînée de M. Rouge, coiffeur dans une maison de confections.

Le jeune ménage demeurait rue Chef-de-Ville, avec le beau-père, la belle-mère et deux jeunes enfants.

Rien ne faisait prévoir un drame dans cet intérieur en apparence fort paisible.

Samedi, vers cinq heures de l'après-midi, Parmentier est entré chez lui armé d'un revolver. Sa femme et sa belle mère étaient seules à la maison ; Mme Rouge était occupée à donner à boire à la jeune femme, enceinte et en proie à la souffrance.

Parmentier, sans se livrer à des violences préalables, s'est dirigé vers sa belle-mère, le revolver en joue, et l'a tuée du coup.

Dirigeant aussitôt après son arme sur sa malheureuse femme, il n'est fait ajuster en se logeant une balle dans la tête. Elle agonise à Rochefort trois jours ! Il est mort à l'hospice civil.

Une suggestion.

Le *Democrat*, d'Alexandrie, fait observer que la réunion d'une convention démocratique d'Etat pour les élections de novembre n'est pas absolument nécessaire. Il n'y a, dit-il, qu'un seul emploi d'Etat à remplir, celui de trésorier ; or, tout le monde paraît d'honneur, à l'avance, pour porter le colonel John C. Monsure à cet emploi. Quant aux nominations congressionnelles, elles peuvent être faites par des conventions de district. Notre confrère donne les raisons suivantes pour éviter d'appeler une convention.

Si une convention n'est pas nécessaire, il ne faut pas l'appeler. Les gens de la campagne n'ont pas d'argent. Les temps sont durs, l'argent est rare et il sera encore plus rare cet été, et il serait déplorable qu'une convention se réunît avec un petit nombre de délégués des campagnes. Il ne faut pas nous dissimuler qu'il a surgi des divergences d'opinion sur beaucoup de questions et que le temps fera plus pour les apaiser qu'une discussion empreinte d'existence ne pourrait le faire.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—La représentation d'adieux que les artistes français doivent donner dimanche à l'*Opéra*, étant placée sous les auspices des diverses sociétés françaises de la ville, nous engageons que les membres de ces sociétés s'empresseront de contribuer à en assurer le succès. On jouera *Cartouche*.

La tombola qui doit se tirer après la représentation comprend un total de 151 lots. On voit que, quelque composite que soit l'assistance, les chances de gain seront très nombreuses. Chaque billet d'entrée donnera lieu à un numéro du tirage. Les lots sont extrêmement variés et leur distribution aux heureux que le sort aura favorisés ne sera pas l'incident le moins amusant de la soirée.

THÉATRES DES VARIÉTÉS—Les deux dernières représentations de miss Rose Eytinge dans *Antoine et Cléopâtre* auront lieu aujourd'hui en matinée et le soir.

L'ÉVOLUTION A GAUCHE DES SÉNATEURS CONSTITUTIONNELS.

Voici le texte de la note par laquelle le *Soleil* a annoncé la résolution des sénateurs constitutionnels signalée par le télégraphe :

"Plusieurs journaux ont parlé d'une scission qui s'était opérée dans le centre droit sénatorial, et ils ont deviné, à ce sujet, des renseignements inexacts.

"On sait qu'un groupe de 85 sénateurs environ se réunissait chez M. le comte de Bondy, sous le nom de groupe constitutionnel. On sait aussi que ce fut l'opposition très vive manifestée dans cette réunion contre toute tentative de dissolution nouvelle qui fit échouer, au mois de décembre dernier, les diverses combinaisons mises en avant pour continuer, malgré le résultat des élections, la politique de résistance. Mais sur cette grave question, un dissentiment profond s'était fait jour, et il était évident que, depuis ce temps, les esprits obéissaient à deux tendances contraires.

"Au renouvellement de la session, les dispositions peu bienveillantes des autres fractions de la majorité à l'égard des constitutionnels s'étaient manifestées à plusieurs reprises, d'abord par la campagne de bulletins blancs faite contre la réélection à la présidence de M. le duc d'Audiffret-Pasquier ; puis par l'exclusion, au second tour du scrutin pour la nomination d'un questeur, de M. le général Boissonnet qui avait eu le plus de voix au premier tour ; enfin par la persistance avec laquelle était renouvelée la candidature de M. le duc Decazes, au risque de rompre la majorité conservatrice.

"C'était le moment pour le groupe constitutionnel d'affirmer son union, en soutenant énergiquement la candidature de M. le duc Decazes au fauteuil de la présidence. Mais s'il avait été d'accord pour le présenter, à peu près d'accord pour le maintenir par trois fois, on ne pût pourtant se dissimuler que tous les membres de la réunion ne ressentirent pas également l'injuste et blessante exclusion d'un des leurs, après les services qu'il avait rendus au pays.

"Les choses en étaient là quant vint le moment de se décider sur les lois politiques dont le cabinet présidé par M. Dufaure, fait la base de son programme ministériel. Une conversation qui eut lieu chez M. de Bondy révéla un nouveau dissentiment sur la conduite à tenir : les uns croyant que la majorité du Sénat devait, sous certaines réserves et avec certaines modifications, accepter les lois présentées, pour établir qu'elle n'était pas en mesure de rompre avec les autres se montrant plus disposés à la résistance.

"Dans ces conditions, vingt membres environ du groupe constitutionnel, qui ne se sentaient plus d'accord avec leurs collègues, crurent devoir se retirer, en déclarant que, sans abandonner leur place dans les rangs du parti conservateur, ils ne pouvaient plus, dans ces circonstances, remplir jusqu'au bout—et qui n'avaient pas été temps à leur égard—ils entendaient reprendre toute liberté d'action et demeurer fidèles aux sentiments politiques qui avaient inspiré leur candidature au mois de décembre dernier.

"Ce n'est donc pas là, comme on se plaît à le dire, une défection, mais l'affirmation même des principes qui ont, dès l'origine du Sénat groupé au milieu de cette assemblée des hommes modérés et tièdes, animés d'intentions conciliantes, indépendants de pouvoir comme de parti, aussi résolus à défendre les intérêts conservateurs qu'à faciliter le fonctionnement régulier de la Constitution."

Le *Soleil* a publié également, sur ce même sujet, un intéressant article, dont voici la conclusion :

"Il y a longtemps que le groupe constitutionnel sent une dissidence profonde se creuser entre lui et ses anciens alliés de droite. Il a hésité, trop hésité, à laisser cette dissidence s'accuser aux yeux du public et de la presse.

"Mais l'heure allait sonner où il fallait choisir entre une compromission et une séparation nécessaire. Les légitimistes et les bonapartistes, sans prétendre renverser le ministère et enrayer le gouvernement, sont décidés à harceler et à entraver l'autre.

"Tel n'est pas le sentiment des constitutionnels qui ont fait passer la loi sur le colportage des journaux et qui sont d'avis que le Sénat vote la loi sur l'amnistie et la loi sur l'état de siège.

"Loin de s'effacer, la divergence d'opinion sur la ligne de conduite s'accentue donc entre les constitutionnels et les deux autres fractions de la droite. Le divorce était forcé. Ils ont dénoncé le traité d'alliance que d'autres avaient d'ailleurs violé. Redevenus indépendants, dégagés de toute solidarité qui n'impose, libres de parler, d'agir et de voter, selon les circonstances, en conformité du bien public, résolus à ne jamais désertar la cause des grands principes sociaux, ils tiennent à rormis, s'ils le veulent fermement, la force que l'on a, lorsqu'on est soi-même."

UN GARANT DU MARÉCHAL.—Nous lisons dans un journal :

La séance de la Chambre des députés a été aussi calme, samedi, que celle de la veille avait été orageuse. On a beaucoup remarqué le ton sévère des orateurs bonapartistes à l'égard du maréchal. M. de Cassagnac avait commencé vendredi ; M. Delsol l'a imité samedi.

Il s'est produit, en effet, avant-hier, un incident qui mérite de fixer l'attention et d'être le *retenu* sous les yeux de nos lecteurs. Nous le trouvons aussi relaté dans le compte rendu officiel de la séance de samedi :

"M. Hiscaïnes : Et s'il y a un nouveau 16 mai ?

"M. de Marcère, ministre de l'intérieur : Il n'y en aura pas. (Très bien ! très bien !)

"M. Drôlle : Il ne faut jurer de rien ! Ne répondez pas du maréchal.

"M. le ministre de l'intérieur : *J'en réponds*, monsieur. (Vive approbation et nombreux applaudissements à gauche et au centre.—Exclamations ironiques sur quelques bancs à droite.)"

Ces paroles sont entre chose qu'une de ces fortunées de tribune auxquelles les ministres de l'école de Broglie-Fourtou nous avaient habitués. En leur éloquente concision, elles caractérisent un état moral et politique. Depuis longtemps on n'avait point vu, en France, le pays civil fondée sur l'accord parfait et l'étroite du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif.

Le ministère du 16 décembre a réalisé ce rêve du tout les hommes de l'Etat prévoyants. Aussi, ne fait-on qu'exprimer une vérité de pure évidence en affirmant qu'il n'y aura plus, qu'il ne peut y avoir de 16 mai.

UN BONNE SUGGESTION.—Dans notre article d'hier, avec tous ces changements soudains de température—le plus, le vent et la neige se faisant sentir dans le même jour—il n'est pas étonnant que nos enfants et nos parents aient été enlevés si fréquemment par des rhumes mortels, le nombre des décès résultant de ces causes. Une bouteille de sirop allemand de Boschee, que vous devez avoir quelque chez vous pour ce tout sans délai, empêchera de si longs malades, vous épargnera un gros compte de médecin et, vous fera échapper à la mort. Trois ou quatre doses suffiront. Dans les cas de congestion, d'enrouement, de pneumonie, de toux sèche, de coqueluche, et dans toute affection du gosier ou des poumons, le mucus de ce sirop allemand qui simplement prodigieux, comme vous pouvez vous en convaincre. Il se vend aujourd'hui dans chaque ville et village du continent. Ne refusez pour rien, le contre ; votre signature 75 cents.

LE PAPE ET LE ROI D'ITALIE.

Une dépêche spéciale de Rome au *World*, contient ce qui suit :

La réconciliation entre le Pape et le gouvernement italien est tellement avancée que de Sainteté se prépare à occuper la belle et pittoresque résidence d'été du Pape à Castel Gandolfi, sur le versant du mont Albano, à 15 milles de Rome. Cela mettra fin à la captivité conventionnelle du Pontife et sera une reconnaissance formelle et visible de la souveraineté de l'Italie sur les Etats de l'Eglise.

Voici, d'un autre côté, un extrait d'une correspondance du 22 février adressée de Rome aux *Débats* :

"Les critiques commencent à se produire sur le compte du nouveau Pontife, et elles portent surtout de son entourage. Tout le monde sait que Léon XIII est bon administrateur et qu'il est très sobre et très économe. On l'accuse déjà d'être fort avare. Il est vrai qu'il n'a pas voulu accorder les gratifications qu'on donnait habituellement aux employés pontificaux à l'avènement des Papes.

"Le Souverain Pontife a dit à ce sujet que la chambre apostolique où l'on prenait les fonds n'existait plus, il n'y avait pas lieu à des largesses, et que le Saint-Siège, vivant sur les aumônes des fidèles, avait le devoir d'être parcimonieux. Si cette parcimonie ne porte que sur les gratifications et sert à augmenter la part des pauvres, elle est digne de louange ; mais que l'on n'est pas celle des aumônes. On dit aussi que les domestiques de l'ancienne cour romaine accusent Léon XIII d'être libéral et même républicain.

"Le nouveau Pape ne paraît pas vouloir se renfermer dans le Vatican, puisqu'il en est déjà sorti. Il est vrai que d'était incognito et en coupé fermé, sans armoiries. Léon XIII, vêtu en simple ecclésiastique, est allé à son ancien logement prendre lui-même les papiers qu'il y avait laissés en entrant au Conclave.

"La vérité sur la résidence du Pape est celle-ci : Tant qu'il n'existera pas un accord explicite entre le Saint-Siège et le gouvernement, il est fort difficile au Pape de sortir officiellement et en pompe. Sa sortie provoquerait de la part de ses partisans des manifestations qui, bon gré, mal gré, auraient une couleur politique et en ambasseraient forcément d'autres en sens contraire, le rôle du gouvernement et de la police serait alors des plus embarrassants ; mais le Pape peut sortir à titre privé, comme le fait le roi lui-même, sans qu'il en résulte le moindre inconvénient ni pour lui ni pour personne.

"Les journaux religieux publient un document intéressant ; c'est le mandement adressé au diocèse de Pérouse par le cardinal Pecci et écrit il y a dix jours à peine. Ce mandement, qui est assez développé, a pour but de démontrer que la religion, loin d'être un obstacle à la civilisation, est la condition nécessaire de ce qu'elle ne périsse pas dans la corruption. J'en ai lu seulement les premières pages qui m'ont paru l'œuvre d'un esprit éclairé, et se rapprochant fort des idées développées autrefois par Lacordaire et Montalembert.

"Ainsi l'écrivain admet le progrès de la civilisation, non seulement dans l'ordre matériel, mais aussi dans l'ordre moral. Aujourd'hui, le cardinal Pecci est devenu Léon XIII, et il arrive souvent qu'un changement de situation fasse voir les choses à un autre point de vue. Cela est vrai pour les idées aussi bien que pour les points de vue purement matériels.

"La cérémonie du couronnement, qui devait avoir lieu demain à la chapelle Sixtine, est ajournée à une date encore indéterminée."

LE COURONNEMENT DU PAPE.—L'*Univers* a reçu de Rome la dépêche suivante, qui complète les renseignements donnés hier sur la cérémonie du couronnement, et qui a remis de l'audience donnée à l'issue du couronnement, au Sacré-Collège :

Rome, 4 mars, 10 h. 30, matin.

"C'est à neuf heures et demie que, dans la journée d'hier, le Souverain-Pontife, porté sur la *Sedia*, s'est rendu processionnellement à la chapelle Sixtine. Après avoir récité la profession de foi, il est monté sur son trône, où il a reçu l'obédience des cardinaux, des archevêques, des évêques et des prélats ; cette obédience se faisant pour les cardinaux par le baisement du pied et de la main et par l'accolade ; pour les archevêques et évêques, par le baisement du pied et du genou, et pour les prélats par le baisement du pied.

"A la fin de la messe solennelle, on a procédé au couronnement du Saint-Père, qui a donné sa bénédiction à la assistance, accordant à tous une indulgence plénière.

"Le Pape, porté sur la *Sedia*, est ensuite rentré dans ses appartements, où il a reçu les félicitations du Sacré-Collège, qui était présentées par le cardinal-doyen.

"Le cardinal, après avoir payé un juste tribut de regrets à la mémoire de Pie IX, a dit que le monde était maintenant rassuré par l'élection du Pape Léon XIII, de la sagesse et des vertus duquel il a fait l'éloge, le comparant à David et lui souhaitant de longues années de règne.

"Le Pape, remerciant le cardinal et le Sacré-Collège, a répondu que depuis que personne n'ignorait son élection au souverain pontificat. Le poids des clefs, a-t-il ajouté, est toujours pesant, mais il est aujourd'hui particulièrement redoutable. Le monde d'il y a trois ans a pu compter des cardinaux et l'amour des fidèles. Il a terminé en déclarant qu'il abritait sa faiblesse sous la protection de la sainte Vierge et des saints apôtres.

"Le soir, la ville était illuminée, un grand déploiement d'un certain nombre d'émeutiers, qui ont brisé quelques vitres au Corso. La troupe a dû intervenir pour rétablir l'ordre, et la police a fait plusieurs arrestations.

"L'*Osservatore romano* publie le texte du discours de Léon XIII en réponse à la députation des universités catholiques de France."

LE BALLON D'ESSAI EGYPTIEN.—Nous croyons devoir traduire le passage suivant d'une dépêche adressée de Paris au Times à la date du 4 mars :

On affirme ce soir que l'Allemagne, après avoir aplani une partie des difficultés qui s'étaient élevées entre l'Autriche et la Russie, s'efforce maintenant d'amener l'Angleterre à écarter tout péril de conflit avec les Russes en occupant l'Egypte administrée qui lui convient. Voici les raisons qu'on donnerait à l'Angleterre pour appuyer ce conseil :

"Il est impossible de refaire la Turquie. Aucune puissance chrétienne ne le pourrait, ni ne risquerait à l'essayer. Il est, par conséquent, impossible de modifier les limites de la Bulgarie, pays que tous ne reconnaissent que les limites impliquerait soit la restauration de l'autorité ottomane, soit la substitution du gouvernement autrichien dans cette province au gouvernement de la Porte. Mais, comme il est certain maintenant que l'Autriche ne se hâtera pas, l'Angleterre ne peut pas se charger de faire la transition à sa place pour la seule question de la Bulgarie.

"Et l'on peut en dire autant pour ce qui concerne l'Asie, attendu que l'Arménie ne peut pas rester aux Turcs. Cependant l'établissement des Russes en Arménie pourrait devenir menaçant pour la vallée l'Euphrate et de la Syrie, et dans ce cas l'Angleterre se mettrait bientôt l'Egypte et le canal de Suez au pouvoir du khédive, c'est-à-dire du vassal d'un Etat qui ne peut plus protéger personne.

"Par conséquent, le concours de l'Armée par la Russie impose à l'Angleterre l'obligation d'occuper et de protéger l'Egypte. Cette combinaison n'aurait qu'un seul inconvénient, l'Allemagne, la Russie et même l'Autriche s'opposeraient fortement. Le France, il est vrai, se trouverait blessée, mais elle n'en éprouverait aucun dommage sérieux, parce qu'elle n'a pas d'intérêt spécial en Egypte. Il est vrai que dans ce moment elle ne lèverait pas un doigt pour empêcher l'occupation de l'Egypte par l'Angleterre.

"Dans un an d'ici d'ailleurs la France elle-même sera persuadée qu'elle n'y a aucun intérêt et que l'Egypte aux mains de l'Angleterre vaudrait mieux pour elle que l'Egypte entre les mains des Turcs.

"Le protectorat anglais en Egypte serait donc avantageux à la fois pour l'Angleterre et pour le monde, et les conséquences de l'Egypte, visitées de la prévoyance fol du khédive, seraient les premiers à se réjouir de l'établissement de ce protectorat.

"Il faut que l'Angleterre, en prenant réellement possession de l'Egypte à un titre quelconque, protège sa route de l'Inde, et politique du même coup à la conservation d'une nation utile, intéressante pour nos intérêts."

—On écrit de Decize (Nièvre) au *Centre*, de Montluçon :

L'administration du Creusot, propriétaire de la verrerie de Saint-Léger-des-Vignes, près Decize, vient de prendre une grave détermination.

La décoloration de la verrerie a prévenu les ouvriers qu'au nombre de leurs jours allaient être éteints, par suite de la nullité presque absolue de la vente, et que, par conséquent, un pompier correspondant d'ouvriers ne pourraient plus être occupés. Le directeur pleurait en leur annonçant cette triste nouvelle.

La décoloration est dans le pays ; près de la moitié des ouvriers verriers (et dans le nombre il s'en trouve qui étaient attachés à l'établissement depuis vingt ans) vont se trouver sans ouvrage. Quel coup pour leurs familles, dont la plupart n'ont d'autres ressources que le salaire payé par la verrerie !

—M. de Chambord a, paraît-il, l'intention d'être fêté d'une lieue, ce qui doit avoir le prince de Bauche Pasqua.

On dit à Toulon qu'il vient inspecter l'île de Levant, l'une des îles d'Hyères, pour y déploiir un bâtiment d'hiver.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Bulletin météorologique.

Washington, 22 mars 1878.—Pour la Nouvelle-Orléans et le golfe, temps clair ou partiellement couvert, vent Est et Sud-Est, peu de changement dans la pression atmosphérique.

Température, 22 mars 1878.

Thermomètre de C. Durkee, opticien	Fahrenheit.	Centigrade.
du matin.....	56	14
Midi.....	70	21
3 P. M.....	75	24
6 P. M.....	72	22

Voyageurs arrivés dans les principaux hôtels.

HOTEL ST. CHARLES.—D W Gillett, New York ; L M Marrett, Pensacola ; Bishop Green, Miss ; F A De Russy, Université of the State ; E B Dana, New York ; J E Jefferson, Boston ; Emory Wendell et épouse, Albany ; Emory Wendell, do ; Col Jno D Scaife, Vicksburg ; Harry Meyer, do ; J Hanage, New York ; A O Goshorn, Wheeling W Va ; Maj M Burke, Memphis ; H A Montgomery, do ; Thos J Chook, New York ; Miss Chouteau & maid, St. Louis ; M W Dugan, ville ; B O Karnest, Pittsburg ; G C Lee ; Mrs H. Lee, New Castle, Pa ; J A Cobb, Texas ; Mrs H B Humphrey, Newport, R ; Miss Brumberg, do ; L G Matthews, Louisville ; Thos Taylor, Canton, Ills ; F L Myles, St. Louis.

[illegible] Kincaid, Bloomington, Ill ; D S Clarke et femme, Erie, Pa ; W A Drake, Minden, La ; W H Karns, St. Louis ; M Goldsmith, Mobile ; J A Beard, McComb City ; L Bookey, Texas ; Morris W Gold, Boston ; D A Young, N Y City ; G E McCormack, New York ; E W Alexander, Chicago ; W Morrison, Hendersonville, Tenn ; D S Harbaut, Hendersonville, Tenn ; G G Lynch et femme, Pa ; F Hartman, Philadelphia ; E N Saunders, Lake, Miss ; M W Beerry, Ark ; Mlle Supple, Woodville, Miss ; Henry G Luebbers, Chicago, Ill ; G A Holland, Miss ; Mlle Mollie Holland, Miss ; W E Moore, Tarras ; W C Kerr et femme, Belleville, Ill ; Wilson Davis, Galveston ; J D Moore, Lafourche.

Spectacles de Rigolboche.

Aujourd'hui grande matinée avec David Mayo, et le soir ainsi que dimanche soir un spectacle nouveau. Une troupe complète de vaudeville choisie avec grand soin parmi tous les talents de la ville, et 20 artistes spécaux de premières classes, et une excellente troupe irlandaise. Le spectacle commencera par les acrobaties de Thomas et suivra par les opérettes de Johnny Maning, spécialités irlandaises et par les Les Brothers où les enfants merveilleux.

Les frères Carter dans leur exécution artistique sur les musical chimes ; M. Wa Madison dans les chansonnettes de caractère, chanson bi jigs ; M. Frank West dans ses ventriloques comiques et son solo de banjo ; MM. Edwards et Sherwd, artistes de chant et de danse irlandaises ; Les acrobates ; M. Edwards dans ses exercices diaboliques. Le spectacle se terminera par la comédie des plus heureuses, intitulée : "Mon Mari et moi", pièce de deux excellents comédiens. Ce sera jamais vu une soirée pareille.

Un meurtre mystérieux.

Jeudi, vers une heure de relevée, le corps d'un homme de couleur, nommé Robert Isaac Doane, âgé d'environ 40 ans, a été trouvé dans une chambre de la maison haute à l'enseigne des trois Amoureux, situé et Gaimid, par un jeune garçon nommé Andrew Mayberry, qui en a immédiatement informé le sergent Murphy. Et entrant dans la chambre le sergent trouva le corps de l'homme étendu sur le plancher, la tête couverte d'un tapis et le reste du lainge sur sa figure.

Il était évident tout de suite que l'homme avait été assassiné, car en tête reposait dans une mare de sang, produite par deux horribles blessures, l'une sur la tempe droite, l'autre sur l'opérale. Le sang, un peu de tête, qui était bien sûr, était encore mort au meurtre, était près de la à terre, couverte de sang. Un portefeuille et une boîte de fer-blanc, tout deux vides, étaient sur le lit. La boîte était évidemment pleine de papiers qui avaient été dispersés en un peu partout. On suppose que le vol a été le mobile du crime, mais on ignore entièrement qui l'a commis.

Tout ce qu'on sait de Doane, c'est qu'il n'avait pas de famille, du moins près de lui ; qu'il travaillait à Bayou des bœufs et était à la veille de se marier. On l'a vu vivant pour la dernière fois, mercredi soir à 7 heures, moment où il se retirait chez lui.

L'homme qui occupait la chambre attenante a été arrêté. Il se nomme John Williams. Le sergent Galvin, du second precinct, a amené Annie Carter âgée de 22 ans, dans la chambre du meurtre, pour qu'elle vît le cadavre. Le sergent dit que cette femme en reconnaissant l'homme mentionné a découvert une douleur qui faisait pitié à voir.

C'est la sœur d'Annie Carter, Lizzie Carter, qui avait envoyé Mayberry à Jeane prendre son linge pour le blanchissage. Quand Mayberry revint dire que qu'il avait vu, Lizzie Carter se rendit dans la chambre du meurtre en toute hâte et en sortit pour annoncer que Doane était mort. Le sergent Galvin, dans le malheureux Doane était honnête, travailleur et industrieux. Il faisait partie d'une congrégation baptiste.

Arrêté par un coup de feu.

Jeudi soir, vers 7 heures et quart, l'officier Charles Johnson, du second precinct, nommé Charles Johnson rue des Dryades, près la rue Melpomène, avec un sac contenant trois pièces de viande. L'officier ordonna à l'arrêter, mais au lieu d'obéir il prit la course. Après l'avoir poursuivi trois fois, l'officier prenant qu'il ne pourrait pas l'atteindre tira sur lui un coup de feu ; mais il avait dominé les membres les plus faibles dans la barrage que M. Ogden s'est décidé à cette mesure qui est fondée sur les probabilité les plus hautes en qu'il fera vraisemblable d'une manière énergique et implacable que le rapport de la logique et du droit.

—Le *Libéral* dit que le maréchal Mac-Mahon a envoyé, par l'intermédiaire de l'ambassadeur de France, au général Moltke, le grand aide de camp du roi d'Italie, le grand cordon de l'ordre de la Légion d'honneur.

LES PLANS DE M. DE BISMARCK.

La *Presse* publie un article dévoilant à sensation, où sur la foi "d'une indiscrétion bienveillante de d'ailleurs, [illegible] prétend [illegible] le rôle qui [illegible] mystérieusement [illegible] de l'empire d'Allemagne. Cette révélation, comme on va voir, n'a rien d'engageant :

On sait qu'une certaine école d'hommes d'Etat a conçu le plan d'un remaniement presque général de la carte d'Europe, surtout dans la région occidentale. On sait que le mouvement d'expansion qui pousse périodiquement l'Allemagne hors de ses frontières, où elle est aussi périodiquement ramenée—l'histoire le prouve—par l'Etat d'une loi contraire, le porte vers l'Ouest, et non point vers l'Est ni vers le Sud, où elle trouverait peut-être des ambitions plus faciles.

On sait enfin que M. de Bismark, qui a mis, en Europe, les convoitises à la mode, convoite la Hollande et peut-être la Franche Comté. Mais ce ne sont là que des indiscrétions officieuses qui ne représentent point le sentiment de l'empereur.

Comment donner une consistance à des soupçons ? Comment donner un corps à des ombres ? Comment faire, des imaginations pas ou moins vraisemblables qui traversent le cerveau des rêveurs et des songe-creux, la base d'une discussion sérieuse ? Il est [illegible] qu'il a [illegible] à M. de Bismark de l'envie qu'il a de prendre la Hollande et la Franche-Comté, il s'entraînerait une pallerie en une rébellion ; et on est moqueur de lui en en se fâchant. M. de Bismark serait dans son rôle et dans son droit : il usurait absolument raison.

Voilà pourquoi la question d'Occident est redoutable ; les solutions qu'elle comporte on que l'on prétend lui donner ne seront connues que lorsqu'elles auront un vote d'application ; alors qu'à la suite d'un coup d'audace on ne pourra plus les discuter ; il faudra les subir ou les repousser par la force. Voilà pourquoi le régime général suspend l'Europe est aussi les à d'Orient ; voilà pourquoi les aviation sont légitimes et les préoccupations [illegible].

Or, une indiscrétion bienveillante et d'ailleurs licite a mis nos yeux récemment le détail des projets de M. de Bismark, en ce qui concerne la Hollande et la France, et ceux qu'il réfléchit des propositions faites à plusieurs puissances qui seraient intéressées dans le démembrement de ces deux Etats. L'intention du Prince de Bismark, à l'égard de la France et de la Hollande, est d'agrandir l'Empire d'Occident le sens que la Russie assigne à la Turquie et à la Roumanie en Orient, pour y faire cinel résumée :

Pour la Hollande, le Prince d'Orange, jusqu'à l'Oder ; la Prusse s'étendrait jusqu'à l'Oder ; la Belgique s'annexerait l'Artois, la Flandre française, une portion de la Picardie au sud, le Luxembourg à l'est et un lambeau de territoire réclamé au nord ; la Suisse, en plus de Genève, étendrait le pays de Gex, le Jura et peut-être le cours du Rhône jusqu'à Lyon ; l'Italie, la Savoie, une portion du Dauphiné, Nice et Antibes ; on donnerait en échange l'Espagne, qui ne veut rien jusqu'ici ; enfin, pour mettre l'Allemagne à l'abri des revendications et de revanches et pour équilibrer ses budgets en déficit, on imposerait aux provinces intérieures de la France une contribution annuelle d'un milliard de francs pendant dix ans, des garnisons allemandes seraient maintenues dans certaines villes désignées de l'est et du sud-est.

Pour compléter l'œuvre qu'elle attend des lignes ci dessus, la *Presse* ajoute que M. Waddington "n'a qu'à faire les dans un correspondance diplomatique, des deux derniers mois, pour y trouver les pièces justificatives de ces projets." Les pièces ont donc porté en tertiaire intégrantes et il sera curieux de voir de quelle façon les organes ministériels le relèveront. D'ici là nous apprécierons des dénonciations de la *Presse* avec réserve.

LES DÉPUTÉS INVALIDÉS A REMPLACER.—Il reste encore invalidés non remplacés et il a remplacement d'occasion leurs collègues respectifs vont être appelés à procéder dans quelques jours. Ces cas inévitables sont les suivants :

De Cardonnas (Landes).
Cordelet (Aisne).
Dussaussoy (Pas de Calais).
Sens (Pas-de-Calais).
Peyronne (Gers)
De Rochebrune (Vendée).
D'Alloz (Drôme).
Lesaud (Haute Vienne).
Pierré (Basses-Pyrénées).
Lachambre (Haute-Vienne).
De Billiotti (Vaucluse).

La chambre a, jusqu'à ce jour, validé 128 élections de droite ; il y en a 7 d'aujourd'hui jusqu'après le rapport de la commission d'enquête ; on vient de voir qu'il y a 33 d'invalidées, il reste à en examiner 67, sur lesquelles 27 sont proposées pour l'annulation et 30 pour la validation.

L'ART ALLEMAND A L'EXPOSITION.—Le *Journal officiel* publie, en tête de sa partie non officielle, la note suivante sur un fait important que nous avons déjà annoncé hier :

S. A. le prince de Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne à Paris, vient de faire connaître au ministre des affaires étrangères que M. l'empereur d'Allemagne a invité les artistes peintres et sculpteurs allemands à prendre part à l'Exposition universelle de Paris.

Le ministre a reçu en même temps une dépêche de M. le comte de Saint-Vall